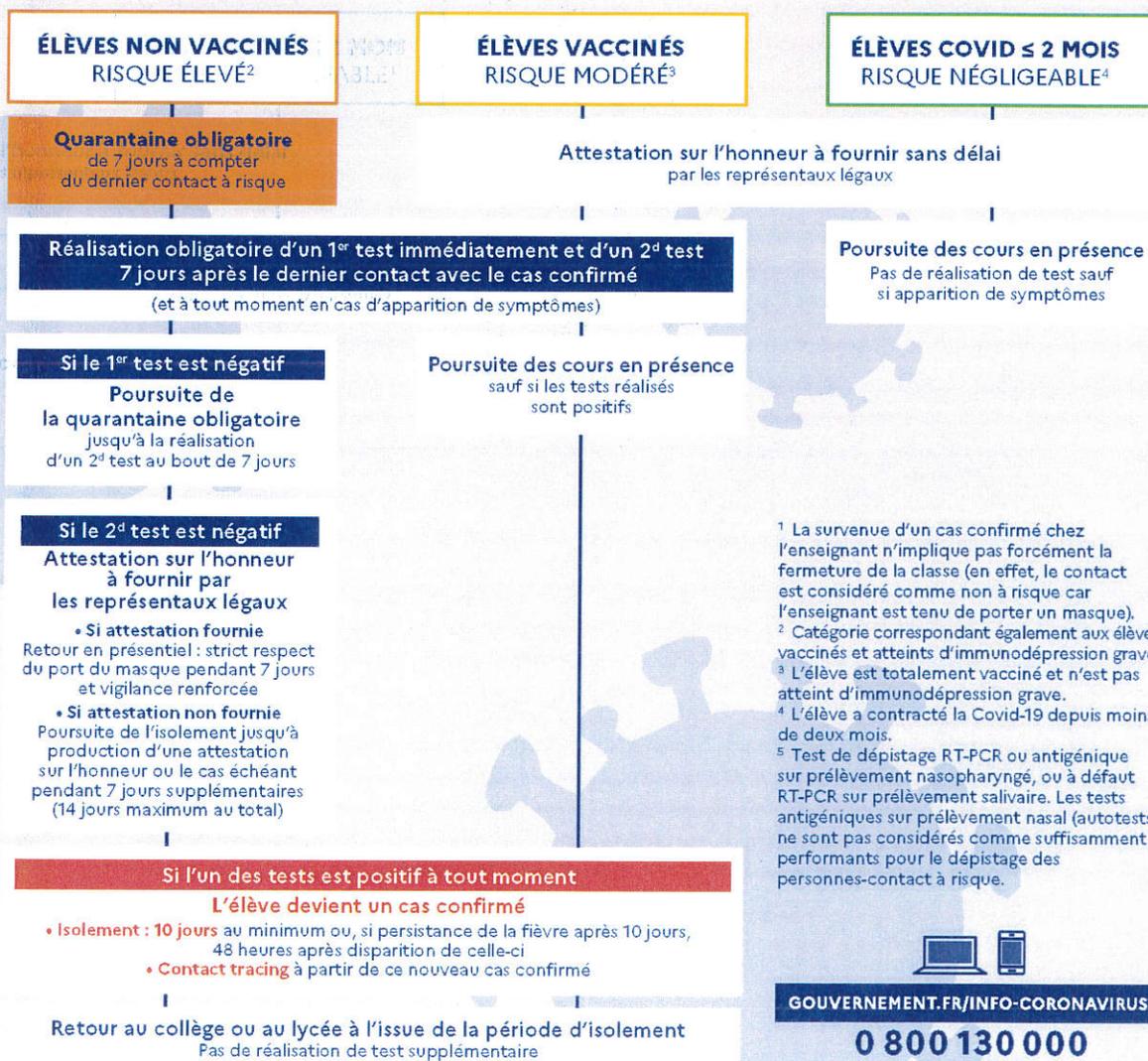


COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE¹ EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?

Pas de fermeture automatique de la classe :
identification des contacts à risque et information aux parents



¹ La survenue d'un cas confirmé chez l'enseignant n'implique pas forcément la fermeture de la classe (en effet, le contact est considéré comme non à risque car l'enseignant est tenu de porter un masque).
² Catégorie correspondant également aux élèves vaccinés et atteints d'immunodépression grave.
³ L'élève est totalement vacciné et n'est pas atteint d'immunodépression grave.
⁴ L'élève a contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois.
⁵ Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contact à risque.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)